Et tout bien regardé fault adviser et considerer ce qui reste par ces
Nous en avons escript aux generaulx qu'il nous semble que [illegible]
de Bayonne en ceste ville et qu'il est de nouvel
venu en office et qu'il appercevra [illegible]
[illegible] Aussi de Bayonne avons [illegible] et [illegible] pour ce
[illegible] Laguille [illegible] condamné [illegible]
desdits [illegible] Et [illegible] avons ordonné et enjoinct
qu'il a [illegible] tous les fers de ladite monnoye et qu'il
[illegible] les maistres particuliers de ladite monnoye et les garde
[illegible] nouvelle de [illegible] Laguille [illegible]
fers qu'il [illegible] par [illegible]

Prononcé en la chambre des monnoyes [illegible] du procureur
du Roy et audit de Bayonne [illegible] de [illegible]
[illegible] cinq cens et quatre

Contre les garde et maistre particulier de Troyes

Eslargissement

Veues les charges et informacions faictes par le procureur general du
Roy sur le fait des monnoyes contre Claude [illegible] Chatonon
garde et Nicolas Petit maistre particulier de la monnoye de
Troyes ensemble leurs confessions. Et tout bien veu Nous avons
dit et declairé que lesdits Chatonon et Petit seront eslargiz et les
eslargissons des prisons de la conciergerie du palais parmy la
ville de Paris en baillant par eulx caution de la somme de
[illegible] livres tournois a la charge de soy representer [illegible]
[illegible] Jehan [illegible]
aussi [illegible] en la chambre desdites monnoyes
[illegible] les submissions [illegible] et eslire domicile [illegible]
ville de Paris [illegible]

Prononcé aux procureur du Roy en la chambre et ausdits
Chatonon et Petit en ladite conciergerie le [illegible]
[illegible] mil cinq cens et quatre

Boytes de Bayonne

Amende

Veues les boytes de deniers d'or faits en la
monnoye de Bayonne [illegible] en la [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] La [illegible]